DECLARATION **DU BURUNDI** LORS DE LA 38ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

**LE 10/05/2021**

**ETAT EXAMINE : LES ILES SEYCHELLES**

Merci Madame la Présidente

Le Burundi salue la délégation des Seychelles et la remercie pour son rapport contenant des informations très pertinentes.

Nous félicitons les Seychelles pour la tenue, en octobre 2020, d’élections présidentielles et législatives libres, justes, démocratiques et crédibles.

Le transfert de pouvoir pacifique entre le Président élu et Celui sortant, au pouvoir depuis 1977, est un signe éloquent d’une véritable démocratie, où les droits de l’homme sont respectés et où le pouvoir est élu et soutenu par le peuple.

Des efforts notables sont fournis par le Gouvernement Seychellois pour lutter contre la traite des êtres humains et méritent d’être salués ; la création d’un Comité National de Coordination de haut niveau sur la traite des personnes en fait foi.

Nous accueillons positivement la création de la Commission Nationale des droits de l’homme.

Dans un esprit constructif, le Burundi recommande aux Seychelles de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous souhaitons aux Seychelles pleins succès au présent examen et dans la mise en œuvre des recommandations qui seront acceptées.

Merci Madame la Présidente.